



Règlement Trail de Dabo 2025

Article 1 : Organisateurs

Le Trail de Dabo est organisé par la Team Foulées de la Zorn. Vous pouvez contacter l'organisateur via le site : www.trailedabo.com ou la page Facebook : « Trail de Dabo ». Tous les renseignements sur le site : www.trailedabo.com

Article 2 : Dates, horaires et circuits

Les trails auront lieu le **1 juin 2025**. Les arrivées et les départs se feront à côté de l'espace Léon IX à 57850 DABO.

MARATRAIL DU ROCHER

Départ : 07h00 - distance : 42km 1500D+ ou 34km 1200D+ - balisage : **jaune**

Ravitaillements : 3 (R1 Jaegerhof km9, R2 Spitzberg km21 et R3 col de la Schleif km32) + un point d'eau au rocher de Dabo au km39.

Option de parcours : au Spitzberg Km21, pour les coureurs qui décident de faire le 34km, il est possible de prendre le parcours à gauche pour réduire la distance de 42km à 34km et dans ce cas ils seront classés sur cette dernière distance.

Barrières horaires Maratrail de Dabo:

- km21 Spitzberg - 11h15 soit 4h15 après le départ, ceux qui passent la barrière après 11h15 seront dirigés vers le 34km.
- km21 Spitzberg - 12h15 soit 5h15 après le départ -> Stop course
- km32 col de la Schleif - 14h00 soit 7h00 après le départ -> Stop course

TRAIL DE LA ZORN

Départ : 09h30 - distance : 17km - dénivelé : 600m - balisage : **rouge**

Ravitaillements : 1 (R1 Jaegerhof km9) + deux points d'eau aux km12,5 et km16.

Barrières horaires : Non

TRAIL DU FUCHS

Départ : 10h00 - distance : 9km - dénivelé : 310m - balisage : **bleu**

Ravitaillements : Non

Barrières horaires : Non

MARCHE NORDIQUE

Départ : 10h05 - distance : 9km - dénivelé : 310m - balisage : **bleu**

Barrières horaires : Non

Ravitaillements : Non

Bâtons : Obligatoires et **interdiction de courir**

TRAIL des Renardeaux

départ : 10h10 - distance 1200m

(enfants nés entre le 1 janv. 2010 et le 31 déc. 2015- Poussins U12 + Benjamins U14 + Minimes U16)

TRAIL des P'tits Loups

départ : 10h25 - distance 600m

(enfants nés entre le 1 janv. 2016 et le 31 déc. 2019 - Ecole d'Athlétisme U10 + Baby Athlé U7)

Matériel **obligatoire** :

Gobelet + téléphone portable chargé avec le n° de l'organisateur (06 81 72 90 53).

	Gobelet	Qtité d'eau	Bâtons	Couverture de survie	Téléphone 06 81 72 90 53	Réserve alimentaire
Maratrail du Rocher	X	1l	Autorisé	X	X	X
Trail de la Zorn	X	0,5l	Interdit	X	X	Conseillé
Trail du Fuchs	X	Conseillé	Interdit	-	X	-
Marche Nordique	X	Conseillé	Obligatoire	-	X	-

Article 3 : Conditions d'inscription

3-1 : Catégories d'âge

Le 42 km (Maratrail du Rocher) est ouvert à partir de la catégorie « Espoirs U23»

Le 17 km (Trail de la Zorn) est ouvert à partir de la catégorie « Juniors U20»

Le 9 km (Trail du Fuchs) est ouvert à partir de la catégorie « Cadets U18»

Le 1200m (Trail des Renardeaux) est ouvert aux catégories «Benjamins U14 + Minimes U16 + Poussins U12»

Le 600m (Trail des P'tits Loups) est ouvert à la catégorie «Ecole d'Athlétisme U10 + Baby Athlé U7»

3-2 : Mineurs

Une autorisation parentale sera à fournir en pièce jointe sur la plate forme.

3-3 : Licences sportives / PPS (Parcours Prévention Santé FFA)

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

- soit d'une licence sportive FFA, FFTRI, FFCO, FFPM, FSCF ou UFOLEP Athlé ou d'un Pass Compétition (en cours de validité à la date de la manifestation).

-soit d'un PPS (Parcours Prévention Santé FFA) pour toute personne majeure datant de moins de 3 mois à la date de la course conformément la loi «Sport» du 2 mars 2022. Les non licenciés mineurs doivent, eux, toujours passer par la case d'un questionnaire spécifique (et la fourniture d'un certificat médical, le cas échéant) pour s'inscrire à une course running conformément à la loi.

Aucun autre document ne peut être accepté.

Article 4 : Assurance

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leur licence sportive. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance des participants notamment ceux consécutifs au parcours lui-même, à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou de séquelles ultérieurs à la course. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel.

Article 5 : Inscriptions

Les inscriptions se feront en ligne via la plateforme de Sporkrono en vous rendant sur : <https://www.trailedabo.com>

Pour que le retrait des dossards se fasse rapidement le jour du départ il est fortement préconisé de joindre sur la plate forme d'inscription l'un des documents demandés dans l'art 3-3.

5.1 : Tarifs

Tarifs	du 1er mars au 1er avril	du 2 avril au 15 mai	du 16 mai au 28 mai
Maratrail du Rocher 42km	45,00 €	50,00 €	57,00 €
Trail de la Zorn 17km	18,00 €	20,00 €	25,00 €
Trail du Fuchs 9km	12,00 €	13,00 €	15,00 €
Marche Nordique 9km	12,00 €	13,00 €	15,00 €
Courses Enfants	2,00 €	2,00 €	2,00 €

5-2 : Revente ou cession de dossard

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé sans passer par la plateforme d'inscription pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sans passer par la plateforme d'inscription sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation. Le transfert de dossard via la plateforme d'inscription ne sera plus possible après le mercredi 28 mai 2025 à 23h59.

Dès votre inscription réalisée, vous serez destinataire d'un courriel de confirmation de Sporkrono de ce type



CONFIRMATION D'INSCRIPTION
TRAIL DE DABO 2025
MARATRAIL DU ROCHER - 42KM & 1500M D+/-

Bravo Sandy !

Vous êtes bien inscrit.e à la compétition MARATRAIL DU ROCHER - 42KM & 1500M D+/- . Vous pouvez accéder à votre espace coureur en cliquant sur le bouton ci-dessous.

Email : trailedabo@gmail.com
Code d'inscription : **DLN66760312**



En cliquant sur le bouton **MON ESPACE COUREUR**

Vous aurez la possibilité de :

- changer vous-même de compétition d'une distance inférieure sous réserve qu'elle n'est pas complète, aucun remboursement de la différence ne sera effectué
- transférer le dossard à une personne de votre choix, vous ne pourrez pas réclamer à l'organisateur un quelconque dédommagement

CHANGEMENT DE COMPETITION

Vous pouvez changer vous-même de compétition au sein d'un même événement (sous réserve que la compétition ne soit pas complète et que vous respectiez les critères de participation).

Dans le cas où vous basculez d'un format au montant d'inscription inférieure sachez qu'aucun remboursement ne sera effectué de manière automatique. Vous devez vous rapprocher de l'organisateur pour connaître sa politique sur le sujet.

Nouvelle compétition

CHANGEMENT DE COMPETITION

TRANSFÉRER MON INSCRIPTION

Le transfert de dossard n'implique pas de paiement de l'inscription par la personne à qui vous transférez votre dossard. Vous ne pourrez pas réclamer à l'organisateur un quelconque dédommagement.

Email

Transférer mon inscription

5-3: Fin des inscriptions est fixée au **mercredi 28 mai 2025 à 23h59mn.**

Article 6 : Retrait des dossards

6-1 Le retrait des dossards se fera à l'espace Léon IX de Dabo

- le samedi 31 mai de 14h00 à 17h00

- dimanche 01 juin à partir de 05h30 et ce jusqu'à 30min avant le départ de la course.

6-2 Une puce électronique de comptage vous sera prêtée (propriété du chronométreur), elle sera rendue à l'organisateur à l'arrivée de la course. Sinon les frais d'envoi de la puce au propriétaire seront à la charge du coureur.

6-3 La puce électronique est obligatoirement à porter sur l'une des chevilles (pas au bras, ni dans le sac), il est fortement conseillé de la fixer sur la chaussette pour éviter tout frottement qui pourrait vous gêner durant l'épreuve.

Articles 7 : Chronométrage

Le chronométrage est assuré par Sporkrono.

Article 8 : Classement et récompenses

8-1 Les classements seront affichés sur le site de l'épreuve et disponibles le soir même sur le site de Sporkrono.

8-2 Les trois premières/premiers scratch de chaque épreuve ainsi que la première/le premier de chaque catégorie (juniors, espoirs, seniors et masters de 0 à 10) se verront récompensés sans cumul. Les récompenses se feront sur place dans la salle à partir :

- 12h15 : Trail du Fuchs, marche nordique et Minis Trails enfants

- 12h45 : Trail de la Zorn

- 13h30 : 34km (uniquement 3 premiers scratch F et M) et Maratrail du Rocher

La présence du lauréat est requise, s'il n'est pas présent sa récompense est perdue, il n'y aura pas d'envoi des récompenses à domicile après la course.

8-3 La marche nordique proposée n'est pas une course homologuée FFA, c'est une épreuve que nous vous proposons suite à une demande de passionnés de cette discipline. Il n'y a pas d'arbitres le long du parcours, nous faisons toute confiance aux participants et faisons appel à leur esprit sportif pour respecter l'activité avec vos bâtons et bien entendu **sans courir.**

Article 9 : Résultats et Photos

9-1 les résultats seront disponibles dès l'arrivée via un QR code présent sur le site de la course et publiés sur Sporkrono.

9-2 les photos seront publiées dans les meilleurs délais sur la page FB Trail de Dabo.

Article 10 : Sécurité

La sécurité et l'assistance médicale des participants est du ressort de l'organisateur qui mettra en place un Dispositif Prévisionnel de Secours (DPS). La sécurité sera assurée par des signaleurs, un médecin et une équipe de secouristes. Il y aura un poste de secours au Spitzberg
En cas de problème durant l'épreuve, se rapprocher d'un jalonneur ou appeler le n° de l'organisateur (06 81 72 90 53) que vous aurez préalablement enregistré dans votre téléphone mobile.

Article 10 : Charte éthique et écologique du coureur

Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent (jusqu'à l'arrivée des secours). Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors-course du concurrent fautif. De même, le non-respect des tracés entraînera la disqualification du concurrent.

Article 11 : Droit à l'image

Du fait de son engagement, chaque coureur autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves, sur tous supports y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires.

Article 12 : Annulation, intempéries

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre. Les participants seront remboursés de leurs frais d'engagement, ils ne pourront prétendre à aucune autre indemnité à ce titre.

En cas de force majeure (intempéries ou autres...) et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou d'annuler l'épreuve. En cas d'annulation, aucun remboursement ne sera effectué.

Article 13 : Conditions sanitaires

L'organisation pourra faire appliquer une réglementation non stipulée dans ce règlement selon la situation sanitaire du moment. Dans tous les cas, l'organisation appliquera au minimum les consignes imposées par la préfecture en matière de normes sanitaires.

A l'exception de tout autre motif, les droits d'inscriptions seront proposés au remboursement (hors frais de gestion bancaire) en cas d'annulation forcée.

Article 14 : Chiens

Ils sont autorisés à condition de partir en queue de peloton. Les compétiteurs accompagnés d'un chien ne pourront pas prétendre à un podium mais seront néanmoins classés.

Article 15 : Stationnement des véhicules et navettes bus

Le stationnement à l'Espace Léon IX est limité aux organisateurs et à la sécurité, la zone de retournement des bus assurant les navettes doit rester libre, la route départementale ne doit pas être obstruée par des véhicules en stationnement.

Une proposition de parkings sur Dabo est en cours d'élaboration. Des informations ultérieures vous seront communiquées sur le site www.traileddabo.com et par mailing aux inscrits à J-3.

Article 16 : Douches, consignes et restauration.

16-1 Douches femme et douches homme disponibles sur le site des épreuves à l'Espace Léon IX. Idem pour les sanitaires.

16-2 Consignes sur le site des épreuves à l'Espace Léon IX, présenter son dossard pour le dépôt et récupération de ses effets, ne pas laisser d'objets de valeurs, l'organisateur décline toutes responsabilités en cas de vol.

16-3 Restauration sur place à partir de 11h30, réservation obligatoire sur Sporkrono au tarif de 10 euros en préinscription pour le :

- jambon vigneron/crudités/yaourt
- assiette végétarienne/yaourt,

Pas de réservation pour les knacks, gâteaux, cafés et boissons.

Article 17 : Produits dérivés

17-1 Casquette Trail de Dabo - au prix de 15€ avec réservation à l'inscription sur sporkrono



17-2 Gobelet souple Trail de Dabo - au prix de 5€ avec réservation à l'inscription sur sporkrono



Article 18 : (RGPD) Règlement Général pour la Protection des Données

Le Trail de Dabo s'interdit de traiter, héberger ou transférer les Informations collectées sur ses Clients vers un pays situé en dehors de l'Union européenne ou reconnu comme « non adéquat » par la Commission européenne sans en informer préalablement le client. Pour autant, le trail de Dabo reste libre du choix de ses sous-traitants techniques et commerciaux à la condition qu'ils présentent les garanties suffisantes au regard des exigences du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD : n° 2016-679).

Les données personnelles sont conservées pendant toute la durée de l'évènement à laquelle s'ajoutent les durées de conservation liées aux obligations légales.
Les personnes peuvent accéder aux données les concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter l'adresse : trailedabo@gmail.com

En cliquant sur le bouton **MON ESPACE COUREUR** de votre confirmation d'inscription vous pourrez demander vous-même la suppression de vos données personnelles.

DEMANDE D'ANONYMISATION

Vous pouvez cliquer ici pour réclamer votre anonymisation. Toutes vos données personnelles seront supprimées de votre inscription. Cette suppression sera effective 60 jours après la date de l'évènement : 31 juillet 2025

Réclamer